

MODALITES DE SELECTIONS ATHLETISME

JEUX MONDIAUX UNIVERSITAIRES 2022

Préambule :

Après consultation du Comité de sélection, constitué à parité de membres de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), et sur proposition du chargé de mission, la Direction Nationale de la FFSU (DN FFSU) procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France Universitaire pour participer aux Jeux Mondiaux Universitaires qui se dérouleront à Chengdu (Chine) du 26 juin au 7 juillet 2022 (Athlétisme du 30 juin au 5 juillet).

Il est précisé que seuls les athlètes remplissant les conditions d'éligibilité, exposées ci-après, pour représenter la FFSU dans des compétitions internationales peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U.

La participation aux championnats de France Universitaires Indoor et de Lancers Longs qui se dérouleront le 27 janvier 2022 respectivement à Miramas et Salon de Provence est obligatoire (exceptée pour les épreuves de Marche, 3000m Steeple, 5000m, 10 000m et semi-marathon qui ne figurent pas au programme de ces CFU). En cas de blessure, la présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de participer à la compétition devra être fourni au chargé de mission du Sport Universitaire.

Exceptionnellement et notamment du fait d'un cursus hors du territoire national ou pour des circonstances exceptionnelles (meeting international, sélection nationale) des étudiant(e)s peuvent se voir dispenser de présence lors des championnats de France Universitaires par le chargé de mission du Sport U. Dans ce cadre, une demande de dérogation écrite devra être faite au plus tard 15 jours avant la tenue du championnat à Yann Lance (ylance@sport-u.com).

- Un athlète, bien qu'ayant réalisé les niveaux de performance, pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment :
la non-participation aux championnats de France Universitaire Indoor et Lancers Longs 2022, excepté pour les athlètes ayant reçu une dérogation écrite de la part du chargé de mission de la FFSU.
- L'existence d'une blessure connue à la date du comité de sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou pour des raisons disciplinaire ou éthique.

Un comportement de l'athlète en cohérence avec les valeurs de l'Équipe de France U sera particulièrement observé.

La DN FFSU, après consultation du Comité de sélection, publiera la liste des sélectionnés aux Jeux Mondiaux Universitaires le jeudi 12 mai 2022.

Définitions :

Sélectionnable : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète qui a réalisé le niveau de performance requis afin d'être proposé au Comité de sélection et pouvoir prétendre à une sélection.

Sélectionné : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète sélectionnable dont la sélection a été arrêtée par la DN de la FFSU après consultation du Comité de sélection.

À toutes fins utiles, il est précisé qu'en cas d'annulation ou report des compétitions, les présentes modalités deviendront caduques et que de nouvelles modalités de sélection seront édictées. Ainsi, tous les athlètes déclarés sélectionnés au titre des modalités concernant ledit championnat perdront les bénéfices de cette sélection et devront, par conséquent, se conformer aux nouvelles modalités pour obtenir une qualification lors de l'édition reprogrammée.

Conditions d'éligibilité :

Pour pouvoir être sélectionnable en équipe de France U, les athlètes devront remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- Être né(e) entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2004
- Être étudiant(e) en 2021-2022 ou avoir été diplômé(e) en 2020 ou 2021
- Être en possession d'une licence FF Sport U 2021-2022 (délivrée par l'Association Sportive de l'établissement d'enseignement supérieur de l'athlète ou à défaut par la FF Sport U)

Modalités de sélection :

L'ambition de la FFSU lors des Jeux Mondiaux Universitaires 2022 est de présenter l'équipe de France U la plus compétitive possible. Cela se traduit par la volonté de sélectionner en priorité les athlètes ayant une réelle possibilité de figurer dans les 8 premiers de l'épreuve dans laquelle ils sont engagés. De plus, en cohérence avec les règlements de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) et avec la convention liant la FFSU et la FFA, la sélection sera limitée à un maximum de 15 athlètes.

Un athlète, remplissant les conditions d'éligibilité, sera considéré(e) comme sélectionnable dès lors qu'il, elle, aura réalisé au moins le niveau de performance correspondant aux minima Eventuels (minima E) entre le 1^{er} juin 2021 et le 8 mai 2022.

Dans le respect de la réglementation imposée par la FISU, les niveaux de performance requis sont :

Minima A garçons	Minima E garçons	Disciplines	Minima E filles	Minima A filles
10.22	10.34	100 m	11.50	11.37
20.40	20.74	200 m	23.50	23.00
45.70	46.50	400 m	53.00	52.00
1.47.00	1.48.00	800 m	2.02.90	2.01.41
3.39.00	3.41.50	1 500 m	4.12.00	4.10.00
13.37	13.50	5 000 m	16.00	15.50
28.35	29.00	10 000 m	33.40	33.15
13.45	13.74	100/110m Haies	13.25	13.00
48.99	50.14	400m Haies	56.50	55.00
8.30.00	8.38.00	3 000m Steeple	9.55.00	9.45.00
2.28	2.22	HAUTEUR	1.88	1.94
5,60	5.50	PERCHE	4.30	4.40
8.10	7.90	LONGUEUR	6.45	6.65
16.70	16.30	TRIPLE-SAUT	13.60	14.20
19.60	18.70	POIDS	16.80	17.50
61.50	60.00	DISQUE	56.00	59.00
77.50	72.00	MARTEAU	67.00	69.90
80.00	76.00	JAVELOT	58.00	60.00
1h03.40	1h05.00	SEMI-MARATHON	1h15.30	1h13.15
7 800 pts	7 700 pts	EPREUVES COMBINÉES	5800 pts	6 000 pts
1.21.00	1.26.00	20km MARCHÉ	1.36.30	1.32.30

Au regard de la période de réalisation des minima, les performances indoor suivantes seront aussi prises en compte :

Minima A garçons	Minima E garçons	Disciplines	Minima E filles	Minima A filles
6.62	6.70	60m	7.45	7.37
20.83	21.16	200 m	24.11	23.61
46.80	47.57	400 m	54.07	53.09
1.49.20	1.50.19	800 m	2.04.96	2.03.50
3.43.08	3.45.55	1 500 m	4.15.83	4.13.91
7.54.11	7.59.44	3 000 m	9.05.09	9.11.20
7.60	7.76	60m Haies	8.27	8.13
5900 pts	5800 pts	EPREUVES COMBINÉES	4050 pts	4250 pts

Pour les autres spécialités, les minima indoor et outdoor sont identiques

Pour toutes les spécialités :

Il est précisé que la sélection se fera sur la base de 2 athlètes hommes et de 2 athlètes femmes au maximum sur les épreuves individuelles.

Sur proposition du chargé de mission nationale, et après consultation du Comité de sélection, la DN FFSU sélectionnera les athlètes parmi la liste des sélectionnables ayant réalisés au moins les minima E pendant la période indiquée ci-dessus. Parmi ces athlètes sélectionnables, le chargé de mission proposera au comité de sélection puis à la DN FFSU les athlètes selon les critères suivants :

1. En priorité les athlètes ayant réalisés les minima A.
2. Si dans une épreuve, plus de 2 athlètes ont réalisé les minima A, le comité de sélection s'appuiera, par ordre de priorité, sur les éléments suivants afin de sélectionner les athlètes :
 - La place au CFU Indoor et lancers longs 2022 ;
 - La meilleure performance sur la période ;
 - Les résultats des confrontations directes ;
 - La place au ranking FFA.

Dans le cas où le nombre d'athlètes ayant réalisé les minima A était supérieur à 15, alors le comité de sélection choisira les athlètes les mieux classés au Ranking mondial World Athletics à la date du comité de sélection.



La DN FFSU se réserve la possibilité de compléter la sélection avec des athlètes ayant réalisés les minima E selon leur capacité à figurer sur le podium lors des jeux mondiaux et au regard de leur place aux Championnats de France FFSU hivernaux 2022 de Miramas et Salon de Provence (Exception faite des épreuves qui ne figurent pas au programme du CFU).

Renseignements et intentions de participation

Tout athlète désireux de participer aux Jeux Mondiaux Universitaires devra envoyer un email, au plus tard le 13 janvier 2022, 12h, précisant son intérêt et ses motivations à Yann Lance, chargé de mission nationale athlétisme à la FF Sport U : ylance@sport-u.com